



CTSCR du 27 février 2020 Compte-rendu



Ce premier CTSCR de l'année 2020 s'est tenu jeudi 27 février.

Huit points d'information étaient à l'ordre du jour :

- Point 1 – Evolution de l'organisation de la Direction Générale
- Point 2 – Les effectifs de la Direction Générale
- Point 3 – Les effectifs du SARC
- Point 4 – Les effectifs de l'UIP-PNR
- Point 5 – Bilan télétravail
- Point 6 – Plan local de formation
- Point 7 – Gestion du temps et des absences
- Point 8 – Présentation de l'outil NEXTCLOUD

Suite à la lecture des déclarations liminaires de plusieurs OS, le président de séance a fait un point concernant le transfert des missions fiscales. Il a confirmé que ce transfert aura des incidences sur toutes les sous-directions (en particulier FIN et JCF).

Une cartographie de l'impact de ce transfert de missions fiscales devra être réalisée. Des conséquences importantes sont malheureusement à attendre.

**Toutes les parties réunies constatent un manque de visibilité anxiogène pour les tous les agents et surtout pour ceux qui vont perdre leur mission.
Des GT vont avoir lieu sur la méthodologie concernant la recodification des accises et des CI dans le CGI.**

Point 1 : Evolution de l'organisation de la Direction Générale

Ce point comportait trois sujets : le transfert des RTC, la création du SCN SAMIA et le transfert des DAI :

- Transfert des RTC : cette mission sera transférée à Metz à compter du 01/01/2021, au service national douanier de remboursement et de délivrance de renseignements tarifaires contraignants (SND2R). Ce transfert entraînera la fin des délégations de signature du bureau COMINT 3 pour la délivrance de ces actes. 16 agents sont concernés et 6 inspecteurs sont impactés par cette activité. Les agents maintenus à la DG avec un rôle de supervision seront impactés temporairement.

Le futur bureau COMINT 3 sera réorganisé en un comité de liaison en relation avec les services de Metz et des laboratoires. Ce comité aura en charge :

- les décisions et les discussions à Bruxelles dans le but d'améliorer la fluidification des échanges ;
- les échanges et arbitrages sur les classements, notamment en matière de contrôles.

Le fonctionnement et le périmètre sera précisé au courant du printemps 2020 avec les rédacteurs eux-même. Le format définitif de ce service n'est pas encore arrêté.

Point de situation sur les agents concernés :

Les départs sont compensés par des agents Paris spécial.

Les agents bénéficieront de la garantie de rémunération intermédiaire.

Les agents ont le statut d'agents restructurés mais ne bénéficieront pas de la super-priorité au TAM (art 62bis) puisqu'il y a des possibilités de reclassement au sein du département. Ils pourront s'inscrire au TAM pour 3 périodes et la limitation à 20 résidences ne s'appliquera pas.

Notre avis :

S'agissant d'un point d'information, ce transfert n'a pas été soumis au vote des OS. Dans le cas contraire, vos représentants UNSA-CGC Douanes auraient voté CONTRE car il s'agit d'un démantèlement progressif de la maison Douane en morcelant sa structure pour des raisons politiciennes et idéologiques. Les agents n'ont pas à en faire les frais !

- Création du SCN SAMIA : Ce service a été créé par le décret du 13 janvier 2020. Ce service, rattaché à la sous-direction COMINT, a en charge la délivrance des autorisations de mouvements internationaux d'armes et de matériels de guerre. Le bureau COMINT, qui assurait cette mission, délivre environ 8000 autorisations par an. Le SCN SAMIA est maintenu à Montreuil du fait de sa sensibilité régaliennne.

Point de situation sur les agents concernés :

Ce service est constitué de 6 agents dont 1 chef de service et son adjoint.

Les agents qui choisissent de suivre leur emploi bénéficieront du complément indemnitaire d'accompagnement (CIA) pendant 3 ans. Pas de maintien de l'ACF DG. Les nouveaux agents affectés dans ce service ne percevront pas le régime indemnitaire de la DG. La Sous-direction COMINT va être réorganisée en 2 bureaux. Des travaux de réflexion vont être lancés prochainement.

Notre avis :

S'agissant d'un point d'information, ce transfert n'a pas été soumis au vote des OS. Dans le cas contraire, vos représentants UNSA-CGC Douanes auraient voté CONTRE car il s'agit d'un démantèlement progressif de la maison Douane en morcelant sa structure pour des raisons politiciennes et idéologiques. Par ailleurs, ce dossier illustre les incohérences des décisions prises par l'échelon politique. Les mêmes agents vont travailler dans les mêmes bureaux sur les mêmes missions, mais dans un nouveau service distinct ... qui ne donnera pas droit aux primes DG pour les nouveaux arrivants ...

- Franchises diplomatiques : la mission de ce service est transférée à la DR de Paris dans le bureau Paris principal.

Point de situation sur les agents concernés :

3 agents sont concernés. Un seul souhaite suivre son emploi. 2 agents de Paris spécial viendront renforcer les effectifs.

Notre avis :

S'agissant d'un point d'information, ce transfert n'a pas été soumis au vote des OS. Dans le cas contraire, vos représentants UNSA-CGC Douanes auraient voté CONTRE car il s'agit d'un démantèlement progressif de la maison Douane en morcelant sa structure pour des raisons politiques et idéologiques. Les agents n'ont pas à en faire les frais !

Point 2 : Effectifs de la Direction Générale

Le président présente aux OS les effectifs de la DG.

A noter, entre autre, que :

- 1 agent viendra renforcer la DRI pour la suivi du Brexit et la présidence française de l'Union (+1) ;
- le service SPID aura des effectifs supplémentaires (+5/6) ;
- un nouveau Sous-directeur SI arrive en mars.

Point 3 : SARC

Les effectifs de ce service sont en hausse (45 à 62 agents).

Concernant l'immobilier, le service est redéployé au Vitalys avec l'acquisition de nouveaux plateaux. Les effectifs de ce service vont être renforcés par le recrutement de plusieurs « Data scientist », qui, en l'absence de vivier interne, seront recherchés hors douane par un cabinet de recrutement privé, via un marché interministériel.

Le sous-directeur JCF a indiqué qu'une réflexion était en cours et que l'encadrement du SARC et de la DRD avait été chargé de procéder à une analyse comparative des missions, au niveau le plus fin, exercées par les agents de ces services pour en identifier les éventuels doublons.

Notre avis :

La réflexion actuelle sur les missions du SARC vs DRD semble présager une future absorption/fusion/acquisition d'un service au détriment d'un autre... Nous serons vigilants et suivront ce dossier avec la plus grande attention !

Point 4 : UIP PNR

Ce service peine à atteindre son effectif cible. En cause, les départs plus nombreux que les arrivées suite à un manque d'attractivité constaté du service. En corollaire de ce constat, une baisse qualitative des effectifs a également été constatée par le responsable de ce service qui relève une perte d'expertise comparativement au début du service, conséquence d'une instabilité des effectifs et de difficultés à former convenablement les agents aux affectations trop volatiles.

Notre avis :

Le manque d'attractivité de service est un problème à ne pas négliger. En cause, le

manque de rigueur des administrations parties prenantes (Mint entre autre) de la mission qui ne fournissent pas assez d'effectifs !

Point 5 : Bilan du télétravail

La mise en œuvre du télétravail à la DGDDI va évoluer. De nouvelles dispositions ministérielles vont assouplir le dispositif actuel. Les cas des cadres supérieurs et des secrétaires, qui font actuellement l'objet d'une exclusion, seront examinés.

Notre avis :

Nous pouvons que nous réjouir de l'assouplissement du dispositif qui devrait permettre à plus de collègues de bénéficier du télétravail. Le président de séance a rappelé à juste titre que dans télétravail, il y avait « travail » ! Cette précision semble utile d'être rappelée tant certains préjugés, laissant à penser que les agents en télétravail ne travaillent pas tout à fait puisqu'ils sont à la maison, sont encore tenaces ! Nous avons également appelé l'attention du président de séance sur certains services où le télétravail semble avoir des difficultés à être mis en œuvre. Nous veillerons à ce que le processus ne soit pas interrompu en cours de route et nous conseillons aux agents qui hésitent à déposer un dossier, de crainte de se le voir refuser, de le déposer quand même pour que les éventuels refus soient examinés.

Point 6 : Plan de formation local de la DG

Pour la première fois, la Direction générale s'est dotée d'un plan local de formation. Le recensement des besoins de formation a été mené par le bureau RH2.

À noter la déclinaison de certains modules jusqu'à présent proposé dans le Pass Innov de Bercy, qui seront proposés à Montreuil.

Anaïs PROVENT est la nouvelle référente FP.

Un état des lieux des CTF à la DG a été demandé au président de séance.

Notre avis :

Nous pouvons que nous réjouir de la mise en place de ce PLF. Nous avons demandé à ce qu'un pack de formation soit proposé aux nouveaux arrivants et aux agents prenant de nouvelles fonctions. Il est regrettable cependant de constater qu'aucune formation n'est proposée pour la LCF.

Point 7 : Gestion du temps et des absences (GTA)

Le passage à la GTA dans SIRHIUS est prévu pour le 01/01/2021. Les N+1 pourront déléguer leur rôle aux secrétariats afin que ces derniers continuent d'en assurer la gestion. Le règlement ARTT ne change pas. La mission MOMRH a dédié un agent sur le sujet.

Concernant l'écrêtage, du fait de la réorganisation des services de la DG dans le cadre de la démarche Ambition DG, aucune comparaison n'a été produite.

Notre avis :

La question de l'écrêtage des heures est à suivre de près car il ne saurait être admis que des agents perdent régulièrement des heures en raison d'une charge de travail trop élevée.

Point 8 : Présentation de l'outil Next Cloud (co-édition partagée)

Un nouvel outil de co-édition partagée a été présenté aux OS. Une réflexion sur la validation des documents reste à être menée. Cet outil devrait être généralisé.

Notre avis :

Nous pouvons que nous réjouir de l'arrivée d'un outil collaboratif tant attendu depuis la mise en œuvre de la démarche Ambition DG ! Nous espérons que d'autres outils collaboratifs (visio nomade, messagerie instantanée...) seront rapidement à l'étude en vue d'être mis à la disposition de tous les agents.

Points divers :

- Un parking à vélo contenant 72 vélos sur deux niveaux avec bloc pour prise de recharge sera installé au courant de l'été 2020. Idem pour le stationnement des trottinettes électriques dont l'emplacement reste à déterminer.
- Concernant la sécurisation du hall, le marché devrait être notifié à la 1ère quinzaine de mars 2020.
- La mise à disposition de casier permettant le rangement de casques et effets personnels est à l'étude. Les agents souhaitant en bénéficier devront se rapprocher du PSG pour en faire la demande le moment venu.

Le prochain CTSCR dont la thématique sera le DUERP est prévu en juillet 2020.

Vos représentants et experts UNSA-Douanes /CGC Douanes

Frida LOURI, Grégory DUCORNETZ et Stéphane MAGREULT